



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 67 - AVRIL 2015**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé

Arrêté N °2015090-0003 - Arrêté n °15-090 portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens de droit public "Argenteuil- Eaubonne- Montmorency" .....	1
Arrêté N °2015092-0004 - ARRETÉ N ° DOSMS-2015/124 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux « BIO- FAMM » .....	5
Arrêté N °2015092-0005 - ARRETE N °DOSMS-2015/125 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « LCD» .....	9
Arrêté N °2015092-0006 - Arrêté n °DOSMS-2015/123 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale- multi sites « LCD » .....	16
Arrêté N °2015098-0007 - Arrêté n ° 06/ ARSIFD/ LBM/2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « POLIBIO » sis allée Jean- Louis Barrault à MEAUX (77100) .....	23
Arrêté N °2015099-0002 - ARRETÉ N °08/ ARSIFD/2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « Centre Biologique du Chemin Vert » .....	27
Arrêté N °2015100-0001 - ARRETE N °DOSMS/ AMBU/ OFF/2015-029 PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE .....	31
Arrêté N °2015100-0002 - ARRETE N °DOSMS/ AMBU/ OFF/2015-028 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE .....	35
Décision N °2015093-0006 - décision 15-095 Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Martinets - Générale de Santé- sise 97, avenue Albert 1er à Rueil Malmaison (92500), consistant en la suppression de l'autorisation relative à l'activité de stérilisation par la vapeur d'eau des dispositifs médicaux stériles réutilisables, comme suite à la réalisation de cette activité pour son compte par l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien à Trappes (78) .....	39

## Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

### Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2015098-0008 - Arrêté portant modification de l'arrêté n ° 2011278-0007 du 5 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile- de- France .....	42
Arrêté N °2015098-0009 - Arrêté portant modification de l'arrêté n ° 2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne .....	45
Arrêté N °2015098-0010 - Arrêté portant modification de l'arrêté n ° 2012333-0015 du 28 novembre 2012 portant nomination des représentants des organismes conventionnés mentionnés à l'article L611-20 du code de la sécurité sociale au Conseil d'administration de la Caisse de base du régime social des indépendants d'Ile- de- France Centre .....	48

Arrêté N °2015098-0011 - Arrêté portant modification de l'arrêté n ° 2014345-0004  
du 11 décembre 2014 modifié portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse primaire d'assurance maladie de la Seine- et- Marne

..... 51



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015090-0003**

**signé par  
Directeur de l'Agence Régionale de Santé**

**le 31 Mars 2015**

**Agence régionale de santé**

Arrêté n °15-090 portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens de droit public "Argenteuil- Eaubonne- Montmorency"

**ARRETE n°15-090**

**portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération  
Sanitaire de moyens de droit public « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants ;
- VU l'arrêté n°DS-2014/322 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France en date du 15 décembre 2014 ;
- VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;
- VU la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency » entre le Centre Hospitalier Victor Dupouy d'Argenteuil et l'Hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne – Montmorency en date du 10 décembre 2014 transmis au Directeur Général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France le 11 mars 2015 ;

CONSIDERANT que la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency » respecte les dispositions des articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants du code de la santé publique ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency » est approuvée.

Il s'agit d'un Groupement de Coopération Sanitaire de moyens, personne morale de droit public.

**ARTICLE 2 :** Le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency » a pour objet d'assurer, par la mutualisation des compétences et des techniques des établissements membres, le partage d'activités de soutien et d'actions supports au bénéfice d'une offre de soins de proximité. Il a vocation à :

- porter l'exploitation des activités de biologie médicale en vue d'une seule accréditation de laboratoire commun multi-sites ;
- porter l'exploitation commune de la stérilisation inter-hospitalière ;
- permettre les interventions communes de professionnels médicaux et non médicaux exerçant dans les établissements membres du groupement ;
- organiser et coordonner la formation et la contractualisation avec les établissements hospitalo-universitaires pour des activités d'enseignement et/ou de recherche ;
- constituer tout groupement de commandes pour coordonner les achats entre ses membres ou avec d'autres établissements de santé ;
- conclure tous contrats mobiliers ou immobiliers en lien avec les missions du Groupement ;
- promouvoir et coordonner la mise en œuvre d'un système d'information de territoire ;
- porter tout autre projet de coopération d'activités support pouvant être développées entre les établissements membres.

**ARTICLE 3 :** Les membres Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency » sont :

- le Centre Hospitalier Victor Dupouy d'Argenteuil, 69 rue du Lieutenant - colonel Prudhon - 95107 Argenteuil
- l'Hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne – Montmorency, 1 rue Jean Moulin – 95160 Montmorency.

---

**ARTICLE 4 :** Le siège social du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency » est fixé à l'adresse suivante :

Hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne – Montmorency, 1 rue Jean Moulin – 95160 Montmorency.

**ARTICLE 5 :** Le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « Argenteuil – Eaubonne – Montmorency » est constitué pour une durée indéterminée à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Tout avenant à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire est soumis à l'approbation du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

Chaque année, avant le 30 mars, le Groupement de Coopération Sanitaire transmet au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France un rapport d'activité.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France. Il est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication, auprès du ministre chargé de la santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal compétent dans un délai de deux mois.

Fait à Paris, le 31 mars 2015

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

Claude EVIN

Et par délégation,

La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale

Anne-Marie ARMANTÉRAS-de SAXCE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015092-0004**

**signé par**  
**Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France**

**le 02 Avril 2015**

**Agence régionale de santé**

ARRETÉ N ° DOSMS-2015/124 portant  
modification de l'agrément de la société  
d'exercice libéral de biologistes médicaux «  
BIO- FAMM »



## ARRETÉ N° DOSMS-2015/124

portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral  
de biologistes médicaux

« **BIO-FAMM** »

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,**

**Vu** le livre II de la sixième partie du code de la santé publique notamment les articles R. 6212-72 à R.6212-92 ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**Vu** la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2012/DT75/272 en date du 13 août 2012, portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL « **BIO-FAMM** » dont le siège social est situé au 70, avenue des Gobelins à Paris dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015-030-0001 en date du 30 janvier 2015, portant délégation de signature du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**Vu** l'arrêté n°2012/DT75/273 en date du 13 août 2012, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites, « **BIO-FAMM** » sis 70, avenue des Gobelins à Paris dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ;

**Vu** la demande en date du 11 mars 2015, transmise par maître Luc Bernard MANRY, avocat, de la SELARL« **BIO FAMM** », relative aux modifications apportées dans le fonctionnement de ladite société, notamment la transformation de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée de biologistes médicaux (SELARL) « **BIO-FAMM** », en une société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux (SELAS) « **BIO-FAMM** » ;

**Vu** le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELARL « **BIO-FAMM** » du 6 mars 2015 ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°2012/DT75/272 en date du 13 août 2012, portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL « **BIO-FAMM** » sont remplacées par les dispositions suivantes :



**Article 3:** Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait, à Paris le 02 Avril 2015

Pour Le Préfet de la Région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
et par délégation

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France,

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015092-0005**

**signé par**  
**Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France**

**le 02 Avril 2015**

**Agence régionale de santé**

ARRETE N °DOSMS-2015/125 portant  
modification de l'agrément de la société  
d'exercice libéral de biologistes médicaux  
SELAS « LCD»

## ARRETE N°DOSMS-2015/125

portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral  
de biologistes médicaux

### SELAS « LCD »

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R. 6212-72 à R. 6212-92 ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu la loi n°2013/DT75-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DOSMS-2015/024 en date du 28 janvier 2015, portant modification de l'agrément sous le n°81-75 de la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) de biologistes médicaux « LCD » sise 72, bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté n°04/ARSIDF/LBM/2015 en date du 19 février 2015 portant modification de l'arrêté n°DOSMS-2015/025 relatif à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LCD » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-030-0001 du 30 janvier 2015, portant délégation de signature du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés de la SELAS « LCD » en date du 7 janvier 2015 ;

Vu la demande en date du 19 janvier 2015 transmise par maître Isabelle FROVO, avocat chargé du dossier, relatif aux modifications apportées dans le fonctionnement de la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LCD », sise 72, bd Barbès à Paris, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, notamment la cessation des fonctions de Directeur Général de la SELAS « LCD » de Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, et la nomination de Madame Laila SECHGAR-SEKKAT, pharmacien, en qualité de **nouvelle associée** et de Directrice Générale de la SELAS « LCD » ;

Considérant l'agrément de Madame Laila SECHGAR-SEKKAT, pharmacien, en qualité de nouvelle associée et de Directrice Générale de la SELAS « LCD », à raison de la cession à son profit d'une action de la SELAS « LCD » ;

Considérant la cession de l'action précédemment détenue dans le capital social de la SELAS « LCD » par Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, au profit de Monsieur

Charles MIMOUNI, médecin, biologiste-coresponsable ;

Considérant la cessation des fonctions de Directeur Général de la SELAS « LCD » de Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>:** Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DOSMS 2014-252 en date 27 octobre 2014, portant modification de l'agrément sous le n°81-75 de la SELAS « LCD » sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux SELAS « LCD » sise 72, Boulevard Barbès, à Paris dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, agréée sous le n°81-75, enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le **n°75 005 208 6**, et présidée par Monsieur Charles MIMOUNI, médecin, biologiste-coresponsable, exploite le laboratoire de biologie médicale sis 72, bd Barbès, Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement, inscrit sous le n°75-407, implanté sur vingt-quatre sites, listés ci-dessous :

- Le site siège social, site principal sis 72, bd Barbès, Paris 18<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 252, rue de Charenton, Paris 12<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 52-54 rue de Turbigo, Paris 3<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 59 rue Marx Dormoy, Paris 18<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 14, résidence Belleville, Paris 19<sup>e</sup> arrondissement,;
- Le site sis 70, bd Anatole France, 93200 Saint-Denis,
- Le site sis 161, bd Voltaire à Paris dans le 11<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 7, rue Ernest Laval 92170, Vanves,
- Le site sis 7, rue Salvador ALLENDE, 92220 BAGNEUX,
- Le site sis 126-132, Avenue de la Division LECLERC 92160 Antony
- Le site sis 9, avenue du Plessis, 92290 Chatenay-Malabry,
- Le site sis 53, rue Boucicaut, 92260 Fontenay-aux-Roses,
- Le site sis 35, avenue Cresson 92130, Issy-les-Moulineaux,
- Le site sis 92 bis, rue du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt,
- Le site sis 6, rue Maublanc à Paris dans le 15<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 222, avenue du Maine, à Paris dans le 14<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 61, avenue Jean Lolive, 93500 Pantin,

- Le site sis 105, avenue Jean Lolive, 93500 Pantin,
- Le site sis 125, rue Hélène Cochenec, 93300 Aubervilliers,
- Le site sis 5-7 avenue de Saint Ouen à Paris dans le 17<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 81, rue Ordener, à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 29, rue Vauvenargues, à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 88, avenue Ledru Rollin à Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement,
- Le site sis 54-56, avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Ouen.

La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « LCD » est la suivante :

Associés	Qualité	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
M. Charles MIMOUNI	Professionnel en exercice	139 723	139 723
M. William AYACHE	Professionnel en exercice	139 730	139 730
Mme Anne-Sophie DAUBIE	Professionnelle en exercice	1	1
M. Michael DULLIN	Professionnel en exercice	1	1
Mme Nawal SEKKAL-AZMI	Professionnelle en exercice	1	1
<b>Mme Laila LECHGAR-SEKKAT</b>	<b>Professionnelle en exercice</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Mme Anne QUINTART	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Isabelle LEMOINE	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Aurélie URANO	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Corinne LEROY	Professionnelle en exercice	1	1

M. Gauthier LOUIS	Professionnel en exercice	1	1
Mme Dominique MOITTIE	Professionnelle en exercice	1	1
Mme May MEGARBANE	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Clarisse HUY	Professionnelle Interne	1	1
M. Nihad MEKNACHE	Professionnel en exercice	1	1
Mme Monique ATTAL	Professionnelle Interne	1	1
Mme Chahrazed ZAOUCHÉ	Professionnelle en exercice	1	1
M. Jérôme VIALE	Professionnel en exercice	1	1
M. Jean SROUSSI	Professionnel en exercice	1	1
Mme Alice DUFOUGERAY	Professionnelle en exercice	1	1
M. Sébastien DUCROZ	Professionnel en exercice	1	1
Mme Marie DOS SANTOS	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Maryse EL KOUBI	Professionnelle en exercice	1	1
M. Ariel BIEDER	Professionnel en exercice	1	1
Mme Marie VALLOS	Professionnelle interne	1	1
M. Lucien BARANES	Professionnel en exercice	1	1



M. Laurent SOUIED	Professionnel en exercice	1	1
Mme Karine NKAMA TAMEZE	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Violaine PAIN	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Isabelle PECHDIMALDJIAN	Professionnelle en exercice	1	1
M. Michaël AMSELLEM	Professionnel en exercice	1	1
SPWA	Professionnel en exercice	16 975 328	16 975 328
SPCM	Professionnel en exercice	16 975 328	16 975 328
<b>S TOTAL Associés prof en exercice</b>		<b>34 230 135</b>	<b>34 230 135</b>
LCD	Auto-détention	<b>294</b>	0
BESSIERES CAPITAL	Tiers Porteur	4 938	4 938
VEBIO	Tiers porteur	2.151.681	2.151.681
AUDACIA ISF 2015	Tiers Porteur	3.273.400	3.273.400
<b>Sous total Tiers porteurs</b>	<b>Tiers Porteur</b>	<b>5 430 019</b>	<b>5 430 019</b>
<b>TOTAL</b>		<b>39.660.451</b>	<b>39.660.156</b>

».

**Article 2** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, Paris 4<sup>ème</sup> arrondissement. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 3** : Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait, à Paris, le 02 Avril 2015

Pour Le Préfet de la Région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
et par délégation

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015092-0006**

**signé par**  
**Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France**

**le 02 Avril 2015**

**Agence régionale de santé**

Arrêté n °DOSMS-2015/123 portant  
modification de l'autorisation de  
fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale- multi sites « LCD »

**Arrêté n°DOSMS-2015/123 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale-multi sites**

« LCD »

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 en date du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010, portant nomination de Monsieur Claude EVIN, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DOSMS-2015/024 en date du 28 janvier 2015 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux (SELAS) « LCD » sise 72, Bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté n°04/ARSIDF/LBM/2015 en date du 19 février 2015 portant modification de l'arrêté n°DOSMS-2015/025 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LCD »

Vu la demande en date du 19 janvier 2015 transmise par maître Isabelle FROVO, avocat chargé du dossier relatif à la nomination de madame Laila SECHGAR-SEKKAT, pharmacien, en qualité de biologiste-coresponsable, et la cessation des fonctions de biologiste-coresponsable de monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien ;

Vu le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés de la SELAS « LCD » en date du 7 janvier 2015 ;

Considérant la nomination de madame Laila SECHGAR-SEKKAT, pharmacien, en qualité de biologiste-coresponsable ;

Considérant la cessation des fonctions de biologiste-coresponsable de monsieur Jean-François AUCLAIR ;

## ARRETE :

**Article 1 :** Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°04/ARSIDF/LBM/2015 portant modification de l'arrêté n°DOSMS-2015/025 relatives à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LCD » sis 72, Bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Le laboratoire de biologie médicale multi sites sis 72, Bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, enregistré sous le n° 75-407 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris, codirigé par les biologistes coresponsables suivants :

« Les biologistes exerçant dans ce laboratoire sont :

- Monsieur William AYACHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Charles MIMOUNI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie URANO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame May MEGABARNE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Clarisse HUY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nihad MEKNACHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Monique ATTAL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Chahrazed SBAHI épouse ZAUCHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean SROUSSI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Dominique MOITTIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme VIALE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Corine LEROY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gauthier LOUIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël DULLIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nawal SEKKAL AZMI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Madame Laila LECHGAR-SEKKAT, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Madame Anne QUINTART, pharmacien biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle LEMOINE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Maryse EL KOUBI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Karine NKANA TAMEZE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Violaine PAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne - Sophie DAUBIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Lucien BARANES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ariel BIEDER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie VALLOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sébastien DUCROZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël AMSELLEM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie DOS SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste-coresponsable,

et exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée SELAS LCD sise 75, bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, agréée sous le n° 81-75 et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 005 208 6 est autorisé à fonctionner sous le n°75-407 sur les vingt-quatre sites ci-dessous

- **Le site principal sis 72 bd Barbès**, Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 209 4, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- **Le site sis 252, rue de Charenton**, Paris 12<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 210 2, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- **Le site sis 52-54 rue de Turbigo**, Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 211 0, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- **Le site sis 59 rue Marx Dormoy**, Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 212 8, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- **Le site sis 14, résidence Belleville**, Paris 19<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 213 6, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- **Le site sis 70, bd Anatole France**, 93200 Saint-Denis, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 441 9, fermé au public, et pratiquant les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie : (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie),
- **Le site sis 161, bd Voltaire à Paris** dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 430 6, ouvert au public et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- **Le site sis 7, rue Erneste Laval 92170**, Vanves inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 837 0, ouvert au public et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- **Le site sis 7, rue Salvador ALLENDE**, 92220 BAGNEUX, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 643 2, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et les activités post-analytiques,
- **Le site sis 9, avenue du Plessis**, 92290 Chatenay-Malabry, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 641 6 ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- **Le site sis 53, rue Boucicaut**, 92260 Fontenay-aux-Roses, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 642 4, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques, ainsi que les activités analytiques suivantes : biochimie : biochimie générale et spécialisée, hématologie : (hématocytologie,

hémostase, immunohématologie), microbiologie : (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie),

- Le site sis 35, avenue Cresson 92130, Issy-les-Moulineaux, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 644 0 ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 92 bis, rue du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 705 9, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 6, rue Maublanc à Paris dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 977 7, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 222, avenue du Maine, à Paris dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 978 5 ouvert au public et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 61, avenue Jean Lolive, 93500 Pantin, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 522 6, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 105, avenue Jean Lolive à 93500 Pantin, enregistré dans le fichier FINESS(ET) sous le n° 93 002 523 4, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 125, rue Hélène Cochenec, 93300 Aubervilliers, enregistré dans le fichier FINESS sous le n° 93 002 524 2, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 5-7, avenue de Saint Ouen à Paris dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 516 2, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 81, rue Ordener à Paris dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 517 0, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 29, rue Vauvenargues à Paris dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 518 8, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 88, avenue Ledru Rollin à Paris dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le 75 005 519 6, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,
- Le site sis 54-56, avenue Gabriel Péri 93400 Saint Ouen, enregistré sans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 521 8, ouvert au public, et pratiquant les activités pré-analytiques et post-analytiques,

- Le site Villa Montaigne, sis 126-132, avenue de la Division Leclerc 92160 Antony, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n°92 002 640 8, ouvert au public, et pratiquant les activités pré -analytiques et post-analytiques.

**Les biologistes exerçant dans ce laboratoire sont :**

- Monsieur William AYACHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Charles MIMOUNI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie URANO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame May MEGABARNE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Clarisse HUY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nihad MEKNACHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Monique ATTAL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Chahrazed SBAHI épouse ZAUCHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean SROUSSI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Dominique MOITTIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme VIALE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Corine LEROY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gauthier LOUIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël DULLIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nawal SEKKAL AZMI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Madame Laila LECHGAR-SEKKAT, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Madame Anne QUINTART, pharmacien biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle LEMOINE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Maryse EL KOUBI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Karine NKANA TAMEZE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Violaine PAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne - Sophie DAUBIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Lucien BARANES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ariel BIEDER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie VALLOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sébastien DUCROZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël AMSELLEM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie DOS SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
  
- Madame Masoline PROM, pharmacien biologiste médical,
- Madame Elyane ROSENBAUM, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Frédérique CHARDOT, pharmacien biologiste médical,
- Madame Thérèse GIBERT, pharmacien biologiste médical,
- Monsieur Mohamed YACOUBI, médecin biologiste médical,
- Madame Sylvie RIGAL BAUDET, pharmacien, biologiste médical ».

**Article 2 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, Paris 4<sup>ème</sup> arrondissement. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



**Article 3** : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 02 Avril 2015

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France et par délégation,

**signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015098-0007**

**signé par**  
**Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé**

**le 08 Avril 2015**

**Agence régionale de santé**

Arrêté n ° 06/ ARS IDF/ LBM/2015 portant  
autorisation de fonctionnement du laboratoire  
de biologie médicale « POLIBIO » sis allée  
Jean- Louis Barrault à MEAUX (77100)

**Arrêté n° 06/ARSIDF/LBM/2015**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
« POLIBIO » sis allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100).**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L.6222-5 et l'article 7 relatifs aux dispositions transitoires et finales,

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée,

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n° DS-2014/322 du 15 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

**Vu** l'arrêté n°94 DDASS 79 ESPS du 28 novembre 1994 modifié, portant agrément et autorisation de fonctionnement de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale dénommée « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES POLIBIO » dont le siège social est situé à MEAUX Beauval – Centre Commercial « LA VERRIERE » ;

**Vu** le courrier transmis le 18 février 2015 par Madame Véronique ATALLAH, relatif à la démission de Monsieur Mamadou Cellou SOW de ses fonctions de biologiste médical de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « POLIBIO » sise allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100) ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le laboratoire de biologie médicale « POLIBIO » sis allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100), codirigé par :

- Madame Véronique ATALLAH, biologiste-coresponsable,
- Madame Elisabeth MILLET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ahmed-Fawzi KHECHAI, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELARL « POLIBIO » sise allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100), agréée sous le n° 3904, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 001 951 1,

est autorisé à fonctionner sur les trois sites suivants, ouverts au public :

- MEAUX siège social, site principal : autorisation N° 77-85  
allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (sérologie infectieuse).  
N° FINESS ET : 77 001 952 9
- MEAUX  
30, cours Raoul à MEAUX (77100)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), immunologie (auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).  
N° FINESS ET : 77 001 953 7
- MEAUX  
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 77 001 954 5

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

- Madame Véronique ATALLAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Elisabeth MILLET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ahmed-Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain BOISSONNET, pharmacien, biologiste médical.

**Article 2** : L'arrêté ARS-77/2013/PH-LBM/n°1 du 4 janvier 2013 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « POLIBIO » sis allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100) est abrogé, ainsi que tous les arrêtés le modifiant.

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : La directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 08 Avril 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

Le Directeur du Pôle Ambulatoire et  
Services aux Professionnels de Santé

**Signé**

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015099-0002**

**signé par**  
**Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé**

**le 09 Avril 2015**

**Agence régionale de santé**

ARRETÉ N °08/ ARS IDF/2015 portant  
modification de l'autorisation de  
fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi sites « Centre Biologique du  
Chemin Vert »

## ARRETÉ N°08/ARSIDF/2015

### Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « Centre Biologique du Chemin Vert »

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**Vu** le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n° DOSMS-2015/107 en date du 17 mars 2015 portant agrément de la SELAS « Centre biologique du Chemin Vert » sise 6, rue du Chemin Vert à Paris dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

**Vu** l'arrêté n° DOSMS-2015/108 en date du 17 mars 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Centre Biologique du Chemin Vert » sis 6, rue du Chemin Vert à Paris dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

**Vu** la demande par courriel en date du 23 mars 2015, transmise par Madame Sophie DENIS, pharmacien, biologiste-co-responsable, en vue de la modification de la liste des biologistes exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « Centre Biologique du Chemin Vert » ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° DOSMS-2015/108, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « Centre Biologique du Chemin Vert » relatives aux biologistes exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale sont modifiées comme suit :

## Les termes

« La liste des biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Madame Sophie DENIS, pharmacien, biologistes co-responsable ;
- Madame Nesrine DAY, pharmacien, biologiste co-responsable ;
- Monsieur Jean-Michel HADJEZ, médecin, biologiste médical associé ;
- Monsieur Tarik OUAHABI, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Catherine DAY, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Philippe TALLOBRE, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Catherine MANCY, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Benoît HUYNH, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Agnès DURAND, médecin, biologiste médical associé ;
- Monsieur Kamal BENBOUJIDA, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Claire LETOURNEAU, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Eric GUIRAO, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Jean-Paul DEVILAINE, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Stéphane ELAERTS, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Françoise BASTARD, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Anne COUROUBLE, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Anne-Marie HEURZEAU, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Patricia CHAOUAT, pharmacien, biologiste médical associée ;
- Madame Rebecca URRESOLA, médecin, biologiste médical associé ;
- Madame Bénédicte EVRARD-CONSTANTIN, pharmacien, biologiste médical associé ».

## Sont remplacés par les termes

« La liste des biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Madame Sophie DENIS, pharmacien, biologistes co-responsable ;
- Madame Nesrine DAY, pharmacien, biologiste co-responsable ;
- Monsieur Jean-Michel HADJEZ, médecin, biologiste médical associé ;
- Monsieur Tarik OUAHABI, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Catherine DAY, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Philippe TALLOBRE, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Catherine MANCY, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Benoît HUYNH, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Agnès DURAND, médecin, biologiste médical associé ;
- Monsieur Kamal BENBOUJIDA, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Claire LETOURNEAU, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Eric GUIRAO, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Jean-Paul DEVILAINE, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Stéphane ELAERTS, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Françoise BASTARD, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Anne COUROUBLE, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Anne-Marie HEURZEAU, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Patricia CHAOUAT, pharmacien, biologiste médical associée ;
- Madame Rebecca URRESOLA, médecin, biologiste médical associé ;
- Madame Bénédicte EVRARD-CONSTANTIN, pharmacien, biologiste médical associé,
- **Madame Pascale ARGENTON, pharmacien, biologiste médical,**
- **Madame Laurence GOMEZ, pharmacien, biologiste médical,**
- **Madame Laurence GRANDVOINET, pharmacien, biologiste médical ».**



**Article 2** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 3** : Le Directeur du Pôle Offre de soins et Services aux Professionnels de santé de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait, à Paris, le 09 Avril 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par Délégation

Le Directeur du Pôle ambulatoire  
et Services aux Professionnels de Santé

**signé**

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015100-0001**

**signé par**  
**Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé**

**le 10 Avril 2015**

**Agence régionale de santé**

ARRETE N °DOSMS/ AMBU/  
OFF/2015-029 PORTANT AUTORISATION  
DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE  
PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-029  
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Claude EVIN Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° DS-2014/322 du 15 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 24 février 1943 portant octroi de la licence n°77#000084 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 75, Rue Grande à Fontainebleau (77300) ;
- VU la demande enregistrée le 13 janvier 2015, présentée par la SELARL DE LA FAISANDERIE, en la personne de ses représentants légaux Mesdames Anne-Sophie TEIXEIRA et Jeanine UMBIJEK, en vue du transfert de l'officine que cette société exploite sise 75, Rue Grande vers le 6, Rue Grande-Bretagne au sein de la même commune de Fontainebleau (77300) ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 20 février 2015 par le responsable du Département Contrôle et Sécurité Sanitaires des Produits et des Services de Santé de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'avis favorable du Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Pharmaciens en date du 9 février 2015 ;
- VU l'avis favorable de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 4 mars 2015 ;
- VU l'avis favorable du Syndicat des Pharmaciens de Seine-et-Marne en date du 17 mars 2015 ;
- VU l'avis favorable du Préfet de Seine-et-Marne en date du 23 mars 2015 ;

- CONSIDERANT que le transfert envisagé se fera au sein de la même commune ;
- CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine de l'officine, sept officines demeurant dans le centre-ville de la commune ;
- CONSIDERANT que le transfert envisagé, qui s'effectue vers un quartier dépourvu d'officine, permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;
- CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

#### ARRETE

- ARTICLE 1er : La SELARL DE LA FAISANDERIE est autorisée à transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite du 75, Rue Grande vers le 6, Rue Grande-Bretagne, au sein de la même commune de Fontainebleau (77300).
- ARTICLE 2 : La licence n°77#000578 est octroyée à l'officine sise 6, Rue Grande-Bretagne à Fontainebleau (77300).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3 : La licence n°77#000084 devra être restituée à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L5125-7 du code de la santé publique, l'officine dont le transfert est ainsi autorisé, devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf cas de force majeure.
- ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, l'officine dont le transfert est autorisé par le présent arrêté ne pourra être cédée, transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 10 avril 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

**Signé**

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015100-0002**

**signé par**  
**Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé**

**le 10 Avril 2015**

**Agence régionale de santé**

ARRETE N °DOSMS/ AMBU/  
OFF/2015-028      CONSTATANT      LA  
CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE  
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-028**  
**CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Claude EVIN Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° DS-2014/322 du 15 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 2 décembre 1968, portant octroi de la licence n°78#001031 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 14, Rue de la Muette à MAISONS LAFFITTE (78600) ;
- VU le courrier en date du 13 mars 2015 par lequel Monsieur Alain ROBERT déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 14, Rue de la Muette à MAISONS LAFFITTE (78600) dont il est titulaire ;
- CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont il est titulaire à compter du 14 mai 2015 ;
- CONSIDERANT que le pharmacien déclare ne pas être en possession de la licence de son officine et n'est donc pas en mesure de la remettre à l'Agence régionale de santé ;

**ARRETE**

ARTICLE 1er : Est constatée à compter du 14 mai 2015 la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie dont Monsieur Alain ROBERT est titulaire, sise 14, Rue de la Muette à MAISONS LAFFITTE (78600).

La licence n°78#001031 sera caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Dès la fermeture effective au public de son officine, le pharmacien titulaire devra faire parvenir à l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- le registre spécial des stupéfiants ou les enregistrements informatiques concernant les dix dernières années prévus à l'article R 5132-36 du code de la santé publique ;
- les documents visés aux articles R 5132-32 et R 5132-35 du code de la santé publique concernant les trois dernières années ;
- le procès-verbal de destruction des substances, préparations ou médicaments classés comme stupéfiants établi conformément à l'article R 5132-36 du code de la santé publique.

Il appartiendra par ailleurs au pharmacien titulaire de désigner, auprès du Conseil régional Ile-de-France de l'Ordre des pharmaciens, le pharmacien auquel seront remis les ordonnanciers pour les dix dernières années et, le cas échéant, le registre des médicaments dérivés du sang pour les quarante dernières années.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 10 Avril 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

**Signé**





Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2015093-0006**

**signé par**  
**Directeur de l'Agence Régionale de Santé**

**le 03 Avril 2015**

**Agence régionale de santé**

décision 15-095 Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Martinets - Générale de Santé- sise 97, avenue Albert 1er à Rueil Malmaison (92500), consistant en la suppression de l'autorisation relative à l'activité de stérilisation par la vapeur d'eau des dispositifs médicaux stériles réutilisables, comme suite à la réalisation de cette activité pour son compte par l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien à Trappes (78190).

**AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

**DECISION N° 15-095**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-14 ainsi que R.5126-1 à R.5126-20 et R.5126-42 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU la décision en date du 5 février 1963 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le N° H 84 au sein de la Clinique Les Martinets –Générale de Santé- sise 97, avenue Albert 1<sup>er</sup> à Rueil Malmaison (92500) ;
- VU la demande déposée le 15 décembre 2014 par Monsieur Marc DERRIEN, Directeur Général de l'établissement, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur au sein la Clinique Les Martinets –Générale de Santé- sise 97, avenue Albert 1<sup>er</sup> à Rueil Malmaison (92500) ;
- VU le rapport d'enquête, en date du 13 janvier 2015 et sa conclusion définitive en date du 18 mars 2015 établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU Vu l'avis réputé rendu du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens ;

CONSIDERANT que les modifications des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur sollicitées consistent en la suppression de l'autorisation de l'activité de stérilisation, par la vapeur d'eau, des dispositifs médicaux stériles réutilisables, comme suite à la réalisation de cette activité par l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien à Trappes (78190) pour le compte de la Clinique Les Martinets ;

CONSIDERANT les réponses apportées et les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique, notamment :

- La désignation du pharmacien gérant comme responsable du système permettant d'assurer la qualité de la stérilisation,
- Les moyens et l'organisation mis en place permettant au pharmacien gérant de donner son accord à l'utilisation des dispositifs médicaux stériles ayant fait l'objet de la sous-traitance.
- 

**DECIDE**

- ARTICLE 1er : Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Martinets –Générale de Santé-sise 97, avenue Albert 1<sup>er</sup> à Rueil Malmaison (92500), consistant en la suppression de l'autorisation relative à l'activité de stérilisation par la vapeur d'eau des dispositifs médicaux stériles réutilisables, comme suite à la réalisation de cette activité pour son compte par l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien à Trappes (78190).
- ARTICLE 2 : Les locaux de la PUI dédiés précédemment à l'activité de stérilisation ne sont plus des locaux pharmaceutiques. Le reste des locaux de la pharmacie à usage intérieur (PUI) est inchangé.
- ARTICLE 3 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de 5 demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-42 du code de la santé publique.
- ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 3 avril 2015

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015098-0008**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 08 Avril 2015**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**  
**Direction des services administratifs du SGAR**  
**Bureau des affaires générales**

Arrêté portant modification de l'arrêté n °  
2011278-0007 du 5 octobre 2011 modifié  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de la Caisse régionale  
d'assurance maladie d'Ile- de- France



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE**

**portant modification de l'arrêté n° 2011278-0007 du 5 octobre 2011 modifié  
portant nomination des membres du Conseil d'administration  
de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** les articles L215-2 et D231-2 à D231-5 du code de la sécurité sociale,  
**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,  
**VU** l'arrêté n° 2011278-0007 du 5 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France,  
**VU** la désignation formulée par la Confédération française démocratique du travail (CFDT),  
**SUR** proposition de la Cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au a) du point 1. de l'annexe à l'arrêté n° 2011278-0007 du 5 octobre 2011 modifié susvisé portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France, les dispositions :

**« 1. Représentants des assurés sociaux**

**a) Confédération française démocratique du travail (CFDT)**

**TITULAIRE :** *Monsieur Patrick GAPENNE*

**TITULAIRE :** *Monsieur William GARDEY*

**SUPPLEANTE :** *Madame Fabienne DRAVERS*

**SUPPLEANTE :** *Madame Brigitte, Jeanne, Simone RAIMBAUD »*

sont remplacées par les dispositions suivantes :

**« 1. Représentants des assurés sociaux**

**a) Confédération française démocratique du travail (CFDT)**

**TITULAIRE :** *Monsieur Patrick GAPENNE*

**TITULAIRE :** *Madame Brigitte PERNOT*

**SUPPLEANTE :** *Madame Fabienne DRAVERS*

**SUPPLEANTE :** *Madame Brigitte, Jeanne, Simone RAIMBAUD »*

## Article 2

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la Cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

**- 8 AVR. 2015**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

**Laurent PISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015098-0009**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 08 Avril 2015**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**  
**Direction des services administratifs du SGAR**  
**Bureau des affaires générales**

Arrêté portant modification de l'arrêté n °  
2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié  
portant nomination des membres du conseil  
d'administration de la Caisse d'allocations  
familiales de l'Essonne





PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE**

**portant modification de l'arrêté n° 2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié  
portant nomination des membres du conseil d'administration  
de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L212-2 pour les caisses d'allocations familiales et D231-2 à D231-5 du code de la sécurité sociale,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° 2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne,
- VU** la désignation formulée par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF),
- SUR** proposition de la Cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au point 4. de l'annexe à l'arrêté n° 2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, les dispositions :

**« 4. Autres représentants**

**Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF)**

**TITULAIRE :** Madame Roselyne, Marie, Henriette BASLE  
**TITULAIRE :** Monsieur Philippe, Louis, René MIMAUD  
**TITULAIRE :** Madame Céline MUSCAT  
**TITULAIRE :** Madame Emmanuelle, Nicole, Lucie PERRELLON  
**SUPPLEANTE :** Madame Gaëlle ARTIFONI  
**SUPPLEANTE :** Madame Carine, Laurence, Camille BOUDESOCQUE-DUBOIS  
**SUPPLEANTE :** Madame Annick, Jeanne, Françoise FUND  
**SUPPLEANTE :** Madame Laure, Renée, Emma PONS »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **4. Autres représentants**

**Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF)**

TITULAIRE : Madame Roselyne, Marie, Henriette BASLE  
TITULAIRE : Monsieur Philippe, Louis, René MIMAUD  
TITULAIRE : Madame Céline MUSCAT  
TITULAIRE : Madame Emmanuelle, Nicole, Lucie PERRELLON  
SUPPLEANTE : Madame Sabrina BUCHER  
SUPPLEANTE : Madame Carine, Laurence, Camille BOUDESOCQUE-DUBOIS  
SUPPLEANTE : Madame Annick, Jeanne, Françoise FUND  
SUPPLEANTE : Madame Laure, Renée, Emma PONS »

**Article 2**

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la Cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

**- 8 AVR. 2015**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

**Laurent FISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015098-0010**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 08 Avril 2015**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**  
**Direction des services administratifs du SGAR**  
**Bureau des affaires générales**

Arrêté portant modification de l'arrêté n °  
2012333-0015 du 28 novembre 2012 portant  
nomination des représentants des organismes  
conventionnés mentionnés à l'article L611-20  
du code de la sécurité sociale au Conseil  
d'administration de la Caisse de base du  
régime social des indépendants d'Ile- de-  
France Centre



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE**

**portant modification de l'arrêté n° 2012333-0015 du 28 novembre 2012  
portant nomination des représentants des organismes conventionnés  
mentionnés à l'article L611-20 du code de la sécurité sociale  
au Conseil d'administration de la Caisse de base du régime social  
des indépendants d'Ile-de-France Centre**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment son article R611-24,  
**VU** l'arrêté n° 2012333-0015 du 28 novembre 2012 portant nomination des  
représentants des organismes conventionnés mentionnés à l'article L611-20 du  
code de la sécurité sociale au Conseil d'administration de la Caisse de base du  
régime social des indépendants d'Ile-de-France Centre,  
**VU** la désignation formulée par APRIA Réunion de sociétés d'assurances,  
**SUR** proposition de la Cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de la Mission  
nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2012333-0015 du 28 novembre 2012 susvisé, les dispositions :

*« Au titre des groupements de sociétés d'assurances :  
TITULAIRE : Monsieur Thierry LEMAIRE  
SUPPLEANT : Monsieur Bruno LIONEL-MARIE »*

sont remplacées par les dispositions suivantes :

*« Au titre des groupements de sociétés d'assurances :  
TITULAIRE : Monsieur Marc PANANGATIL  
SUPPLEANT : Monsieur Bruno LIONEL-MARIE »*

## Article 2

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la Cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

**- 8 AVR. 2015**

Pour le Préfet de la région Ile-de-France,  
Préfet de Paris, par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

**Laurent FISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015098-0011**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 08 Avril 2015**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**  
**Direction des services administratifs du SGAR**  
**Bureau des affaires générales**

Arrêté portant modification de l'arrêté n °  
2014345-0004 du 11 décembre 2014 modifié  
portant nomination des membres du conseil de  
la Caisse primaire d'assurance maladie de la  
Seine- et- Mame



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE**

**portant modification de l'arrêté n° 2014345-0004 du 11 décembre 2014 modifié  
portant nomination des membres du conseil  
de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-et-Marne**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L211-2, R211-1, D231-4 et D231-5,
- VU** l'arrêté n° 2014345-0004 du 11 décembre 2014 modifié portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-et-Marne,
- VU** les désignations formulées par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL),
- SUR** proposition de la Cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'annexe à l'arrêté n° 2014345-0004 du 11 décembre 2014 modifié susvisé est complétée comme suit :

« *Union nationale des professions libérales (UNAPL),  
Titulaire : Monsieur Bertrand LEBERT* »

**Article 2**

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la Cheffe, par intérim, de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

**- 8 AVR. 2015**

**Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales**

**Laurent FISCUS**